

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 mai 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1497, route 125

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0013 :

La demande de dérogation mineure 2026-0013 vise à :

- Autoriser la construction d'une serre domestique indépendante du bâtiment principal, d'une superficie de 44,59 m² et située à 3 mètres de la limite avant secondaire du terrain, malgré une superficie maximale réglementaire de 25 m² et une distance minimale exigée de 7,6 mètres selon la grille de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 23 avril 2026.

(signé)

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint